

L'inflation des coffrets en édition limitée par les instituts monétaires européens

La collection des BU annuels émis par les instituts monétaires de la zone euro est un des piliers de la collection des euros. Chaque institut est une entreprise commerciale. Certes, elle est d'un genre un peu particulier car elle travaille dans le cadre de l'exercice de l'une des prérogatives régaliennes des États membres ayant adopté l'euro, le droit de battre monnaie. Dans ce contexte, l'intérêt pour les instituts monétaires européens de développer les BU en mini-tirages est évident. Ils diversifient l'offre de collecteurs pour les collectionneurs. Ces nouveaux collecteurs peuvent même le cas échéant générer un nouveau thème de collection. Les Instituts monétaires escomptent ainsi augmenter leur chiffre d'affaires. Au besoin, c'est un moyen de proposer des séries composites (série monétaire + jeton et/ou monnaie commémorative circulante ou non circulante). Enfin, ces émissions fidélisent une clientèle en entretenant son intérêt pour les émissions des Instituts émetteurs « éditeurs de ces coffrets à mini-tirages ».

Cette évolution a pu certes décontenancer les collectionneurs au début, mais ceux-ci se sont rapidement adaptés à cette nouvelle donne. Certains sets à faible tirage ont même rencontré un vif succès auprès de ce public pourtant si exigeant. Les motivations des collectionneurs pour la collection des sets monétaires à faible tirage sont diverses et variées.

1) La recherche d'une série annuelle dans une qualité de frappe supérieure :

Un des premiers pays à s'être orienté dans cette voie est la Monnaie des Pays-Bas qui produit depuis 2003 un set à l'occasion du World Money Fair, c'est-à-dire la foire numismatique internationale de Bâle, puis de Berlin. Les tirages sur les premières années étaient de l'ordre de 1 000 exemplaires et ont été ramenés, à compter de 2007, à 500 exemplaires. La cote sur le marché secondaire du set 2007 atteint plus de 100 €, alors que toutes les coupures ont paradoxalement été frappées pour la circulation. A noter que la thématique des sets évolue. Les deux derniers sets émis en 2007 et 2009 célèbrent des événements historiques qui ont fortement marqué l'histoire européenne : la chute du mur de Berlin et la fin de la guerre froide. A noter la qualité de frappe exceptionnelle de ces tirages limités depuis l'origine. Au point que certains collectionneurs se sont même demandé si ces frappes n'avaient pas été réalisées sur des flans polis.



2) Posséder une série complète, dont certaines coupures non émises pour la circulation pour un millésime donné, dans un packaging à série limitée :

Depuis 2002, la série française n'a pas été émise pour la circulation dans son intégralité. Les pièces de 2 € ordinaires ne sont plus frappées pour la circulation compte tenu des stocks importants que détient encore la Banque de France... (un stock qui pourrait satisfaire les besoins de l'économie jusque 2048 selon les experts !). En outre, le changement de face commune avec la nouvelle carte étendue à l'Europe de l'Est fait des pièces de 2 € frappées depuis 2007 des coupures d'un nouveau type monétaire avec un tirage très limité. L'intérêt de collectionner ces sets se justifie au regard des pièces incluses dans ces derniers qui ont été frappées à des quantités très limitées et la présence depuis 2007 de cinq nouveaux types monétaires pour chaque année dont trois au moins (50 c, 1 € et 2 € avec la nouvelle face commune) n'ont pas été frappés pour la circulation.

La Monnaie de Paris frappe vingt sets à tirage limité depuis 2006. En dépit de cette avalanche de sets, certains comme les sets célébrant la foire numismatique de Tokyo sont d'ores et déjà très recherchés par les collectionneurs. Cela tient en partie au mode de distribution du set. En effet, ce dernier est vendu lors de la tenue de cette foire numismatique. Bien peu de collectionneurs euros peuvent s'y rendre ! La Monnaie de Paris, qui depuis le changement de direction intervenu en 2007 manifeste un réel souci de satisfaire les collectionneurs euros, en avait réservé un certain nombre en 2008 au profit des collectionneurs européens. Ils pouvaient être acquis pour le prix d'émission public sur le site de la boutique en ligne de la Monnaie de Paris. Ils ont été épuisés en quelques heures !



3) Acquérir un collecteur très limité en tirage en plus de la série monétaire (jeton coloré belge, pièce de 10 € frappe BE pour les deux tirages limités annuels grecs...) :

La Belgique s'est engagée dans cette voie en émettant, depuis 2004, deux séries différentes pour son BU. Une série traditionnelle avec un jeton normal et une série avec un jeton coloré. Cette dernière émission est limitée (3 000 exemplaires). Ce tirage est en principe assez recherché par les collectionneurs et la cote de ce collecteur sur le marché secondaire est le double de son prix d'émission.

De même, les BU séries limitées grecques contiennent depuis 2003 une monnaie de 10 € en qualité de frappe BE. Ces coffrets émis eux aussi en série limitée font office de coffret « BE ». En effet, la Grèce est un des seuls pays n'ayant pas émis de coffrets BE depuis le passage à l'euro en 2002.

Ces pièces à tirage limité par voie de conséquence sont également très recherchées.



4) Collectionner des sets qui commémorent des événements, des régions, des personnages historiques de premier plan autour d'une série euro.

C'est le cas notamment pour les tirages limités grecs. Chaque année, l'Institut grec commercialise en effet deux sets à tirage limité. Cette initiative est à encourager dans la mesure où l'Institut tente de développer une thématique autour des éditions spéciales de coffrets. Un seul reproche peut être formulé à l'encontre de cette pratique, les personnages choisis pour illustrer ces différents sets sont des personnages ou des sites qui ont une portée nationale à l'exception du set dédié à la Callas. Il serait intéressant que, comme pour certaines émissions de monnaies commémoratives non circulantes, les hôtels des monnaies européens se concertent pour créer chacun un set autour d'un événement faisant sens au niveau européen.

5) La motivation économique (spéculation ou investissement) :

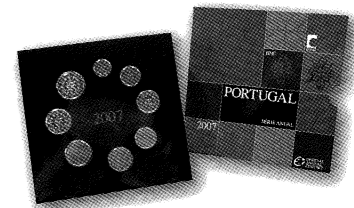
La crise n'est-elle pas en train de mettre en avant les mini-tirages rares ? Il semble en effet que certains collectionneurs réduisent leurs acquisitions à un coffret mini-tirage sur certains pays et n'hésitent pas en revanche à mettre le prix pour l'acquérir. Ils espèrent ainsi acquérir une valeur sûre qui ne se dépréciera pas. En effet, il convient de préciser que nombre de BU se vendent au-dessous de leur prix d'émission public sur des sites de ventes aux enchères internet. Acheter un BU mini-tirage permettrait de se prémunir contre ce risque de dépréciation.

L'exemple des mini-tirages de la MDP « Foire de Tokyo » est éloquent. La foire 2009 vient à peine de fermer ses portes que des exemplaires du coffret au millésime de l'année sont déjà vendus sur un site de vente aux enchères au triple du prix d'émission...

6) Le souhait de certains collectionneurs de posséder toutes les émissions d'un pays, en général celui dont ils sont originaires, voire de plusieurs pays.

Devant le nombre croissant de pays entrant dans la zone euro et la multiplication des émissions à tirage très limité, certains collectionneurs se spécialisent. Il semble en effet que cela soit la seule voie pour conserver la cohérence d'une collection tout en restant dans les limites d'un budget annuel raisonnable. Une enquête menée par les ADE révèle que le budget moyen annuel accordé à la collection par les ménages est autour de 500 € par an. L'enquête avait été réalisée en septembre-octobre 2008, il est plus que probable que ce budget ait été revu à la baisse depuis.

On constate que certains pays ont même été amenés à considérer que le BU annuel devait être émis en tirage limité. C'est le cas notamment du Portugal depuis les émissions de l'année 2007. Le set annuel 2007 est vendu à plus de 200 € par certains professionnels. Et pourtant le Portugal émet par ailleurs deux sets annuels à tirage limité : un BU naissance et une série FDC. A noter que le tirage FDC avait pour logique au départ de proposer au collectionneur une série UNC à un prix plus abordable que la série en BU dans une qualité UNC un peu moins soignée (du moins en théorie) que la série en BU.



7) Dans certains cas de figure, un mini-tirage est aussi le moyen pour les instituts de proposer aux collectionneurs des coupures euro recherchées à un moindre prix.

Saint-Marin a vu également une opportunité de diversifier ses émissions en lançant dès 2002 des mini-sets avec des tirages suffisamment élevés pour que le prix reste abordable pour les euro-collectionneurs. Ces sets ne célèbrent pas d'événement particulier mais ont le mérite de rendre accessible la collection d'euro de la petite république italienne aux yeux des collectionneurs. Même sur le marché secondaire, ces sets se vendent entre 15 et 30 € (sauf pour le mini set 2002) alors qu'un set BU se vend à 60 € minimum. A noter que les mini-sets de Saint-Marin ne contiennent pas toutes les valeurs émises au titre d'une année donnée mais seulement entre deux et trois valeurs faciales différentes.



A noter l'apparition de séries limitées semi-officielles ou privées afin de permettre là aussi de proposer une série de huit coupures à un prix modéré. On peut citer à titre d'exemple les tirages limités de la Poste du Luxembourg ou de la Poste maltaise. Le premier set officiel de Malte a été vendu à 45 € et se vend à l'heure actuelle dans le commerce à 60/70 €. Le tirage réduit de la Poste maltaise se vend quant à lui autour de 25/35 €. La présentation est plus sommaire et il n'y a pas dans le BU émis par la Poste de petit lingot, contrairement au BU émis par la Banque Centrale maltaise.

Pour conclure, deux regrets peuvent être formulés concernant les mini-tirages de sets BU.

Certains instituts restent réfractaires à cette pratique, comme la Monnaie d'Autriche. Elle se limite toujours à l'émission du BU annuel, avec un tirage conséquent. Les prix de ces BU restent donc abordables, y compris celui du BU 2002, même sept ans après le passage officiel à la monnaie unique.

Enfin, les Banques centrales nationales pourraient également commercialiser des sets de billets en conditions UNC sur le même principe et développer des séries cohérentes de collecteurs sur des périodes de plusieurs années. Mais jusqu'à présent, la seule réponse est la position exprimée par la Banque centrale allemande (Bundesbank), à une question posée par l'assistant des ADE aux relations avec les instituts émetteurs, pour qui « les billets euro constituent uniquement des moyens de paiement et non des objets de collection ». Une réponse pour le moment sans appel.

Fabrice Rolland
vice-president@amisdeleuro.org

Fabrice Rolland est vice-président de l'association « Les Amis de l'Euro », plus grande association numismatique de par son nombre d'adhérents (plus de 1 200 à ce jour). Site : www.amisdeleuro.org